

## Comité exécutif du 24 février 2017

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire par conférence téléphonique du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 24 février 2017.

PRÉSENT : M. Jean Tremblay, maire.

PRÉSENTS PAR  
TÉLÉPHONE : Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Jacques Cleary et Claude Tremblay, conseillers.

ABSENT : M. Luc Boivin, conseiller.

ÉGALEMENT  
PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général, et Mme Caroline Dion, greffière.

À 9h45, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

### 1. ACCÈS INTERNET PRINCIPAL – APPEL D’OFFRES 2017-059 ;

VS-CE-2017-236

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour l’installation et la maintenance d’un accès internet symétrique de type affaire de 500 Mbits/s ou 1000 Mbits/s (appel d’offres 2017-059);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

DÉRYTÉLÉCOM INC. (NEQ : 1171740260)  
1013, rue Bagot, La Baie (Québec) G7B 2N6

Poste 1 :	574,88 \$
Poste 2 :	Non retenu
Poste 3 :	82 782,00 \$

BELL CANADA (NEQ : 1172462849)  
1, rue Alexander Graham Bell, Verdun (Québec) H3E 3B3

Poste 1 :	Inclus
Poste 2 :	Non retenu
Poste 3 :	149 007,60 \$

FIBRE NOIRE INTERNET INC. (NEQ : 1169044113)  
550, avenue Beaumont, suite 320, Montréal (Québec) H3N 1V1

Poste 1 :	Inclus \$
Poste 2 :	Non retenu
Poste 3 :	172 462,50 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

---

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 2 mars 2017*

Comité exécutif du 24 février 2017

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
DÉRYTÉLÉCOM INC.	1	Frais de service	500,00 \$
	2	Option 1 Service internet principal de type affaire 500 Mbits/s symétrique	Non retenue
	3	Option 2 Service internet principal de type affaire 1000 Mbits/s symétrique	72 000,00 \$
Total avant taxes :			72 500,00 \$
TPS :		5%	3 625,00 \$
TVQ :		9,975 %	7 231,88 \$
<b>GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus</b>			<b>83 356,88 \$</b>

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R150139.010 et 1330000.23350.

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 9h50.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

CD/mcd

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.*

*Date de publication : 2 mars 2017*